

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAHDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAFF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote : 1

Patrice LECLERC

Nombre de votes pour : 38

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Christelle NEDELEC, Sinan KARAKUS, Ibrahima DIALLO (représenté par Sinan KARAKUS)

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'année 2021

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo présenté par Monsieur le Maire de Gennevilliers, pour l'exercice 2021,

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 250 896,62 €,

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à : 44 404,98 €,

Considérant que ce solde est égal à celui porté au compte de gestion du Trésorier Principal,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote,

DELIBERE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Article 1 : Procède au règlement définitif du budget 2021 et propose de fixer, comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F3-290622-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception en préfecture : 07/07/2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	74 756,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	465 463,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 700,78
65	Autres charges de gestion courante	0,51
	Total:	584 921,18

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	344 294,95
70	Produits des services, du domaine, et vente diverses	68 683,44
74	Dotations, subventions et participations	422 783,64
75	Autres produits de gestion courante	3,61
77	Produits exceptionnels	52,16
	Total:	835 817,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	295,80

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 700,78

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/07/22

Affiché le 7/07/22

Exécutoire le 7/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F3-290622-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022